

**Comité technique d'établissement
Réunion du 29 septembre 2016**

« Charte de management »
Point d'avancement

Point pour débat

Contexte

Les principes retenus et les premières étapes pour mener à bien l'élaboration de la charte de management ont été présentés pour information en séance du CHSCTE le 8 juin et en séance du CTE le 12 juillet 2016 (report de la réunion du 20 juin).

Les travaux menés en juin

Une réunion s'est tenue le 14 juin avec des encadrés ; une autre s'est tenue le 29 juin avec des encadrants. Elles ont rassemblé au total environ 110 agents (dont 45 encadrés non encadrants) des 11 directions techniques, territoriales et des directions du siège.

Ces journées ont permis de rassembler un matériau important concernant ce qui peut caractériser un encadrant au Cerema ainsi que le contenu et la forme de la future charte de management.

Parmi les conclusions ou interrogations de ces journées figurent notamment les points suivants :

- une charte à l'attention des encadrants et encadrés ;
- une charte qui se matérialise par un document écrit, de référence, mais pas uniquement ;
- plus qu'une charte, une démarche managériale, à lancer ;
- une terminologie sur laquelle il sera nécessaire de converger (manager, encadrant, encadré, charte...);
- des valeurs managériales qui caractérisent le management au Cerema.

Poursuite de la démarche

Sur la base des réflexions et propositions recueillies au cours de ces réunions, ont été élaborés pendant l'été 2016 :

- un premier jet de charte (ou « repères managériaux »),
- des propositions de terminologie,
- une proposition de démarche pour finaliser la charte dans toutes ses composantes, associant notamment les participants aux réunions sus-citées.

La démarche proposée se déroule en trois temps :

1. Un temps de recueil des observations des participants aux réunions de juin sur les propositions de texte, de terminologie et de démarche ; réajustement de ces derniers. En cours.
2. Un temps d'échanges au sein des comités de direction des directions techniques, territoriales et du siège avec des « ambassadeurs » de la démarche, agents volontaires parmi les participants aux travaux précédents (encadrés et encadrants) ; recueil des observations et réajustements. Octobre 2016.
3. Un temps de finalisation du document de référence et d'élaboration collégiale (avec un groupe élargi d'encadrants et encadrés) des autres éléments de la démarche managériale qui s'amorce. Novembre 2016.

Le projet de charte sera débattu en CHSCTE et en CTE à l'automne 2016.